

INFORMATIONS

DE L'ASSURANCE MALADIE DU HAINAUT

Septembre 2018

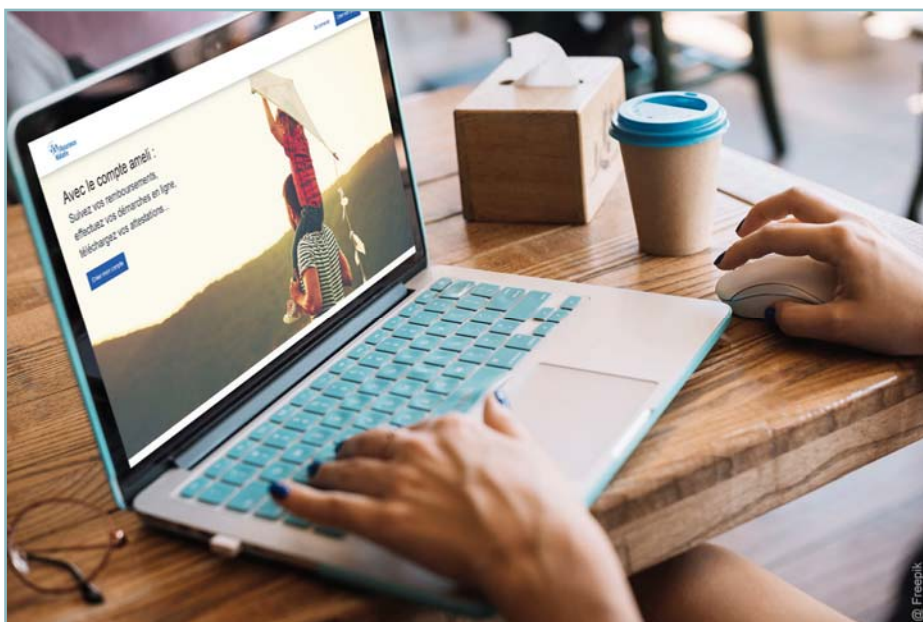
mon parcours d'assuré

Utilisez les différents canaux de contact

Avez-vous bien communiqué vos coordonnées à votre Cpm ? Avec des coordonnées à jour et autorisées, la Caisse assure un meilleur suivi de vos dossiers, vous informe et entretient une relation de confiance avec vous.

Votre compte ameli est un espace personnel qui vous permet d'accéder à tous les services de l'Assurance maladie depuis votre ordinateur, mobile ou tablette : consulter vos remboursements, télécharger vos attestations, obtenir votre carte européenne, contacter un conseiller par mail...

Les conditions générales d'utilisation du compte ameli ont évolué. Chaque compte ameli doit désormais avoir comme coordonnée de contact une **adresse de messagerie unique**, non utilisée pour un autre compte ameli de la famille. Cette mesure a été prise pour garantir la confidentialité des données personnelles : **un compte, un e-mail !**



Vous pouvez demander un rendez-vous à la Caisse depuis votre compte ameli pour 2 motifs :

- les indemnités journalières,
- la complémentaire santé : couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) ou aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS).

Pour envoyer vos courriers, l'adresse postale unique est :

CPAM du Hainaut
63 rue du Rempart - CS 60499
59321 Valenciennes Cedex

La mention CS (course spéciale) remplace BP (boîte postale), elle garantit un acheminement facilité du courrier et permet sa réception plus rapide.